

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2018

Date de la convocation:
04/12/2018
Date d'affichage:
05/12/2018

L' an 2018 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : WEISS Damien à M. ISEL Roger, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : PETER Guillaume, SIGRIST Benoît, SUSS Charles, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 082.2018
Vote : A la majorité
Pour : 20
Contre : 5
Abstentions : 4
Mention exécutoire : Non

082.2018 : Développement territorial : Projet global de valorisation du patrimoine énergétique et pétrolier local : Validation des enjeux et objectifs de développement.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074.2017 en date du 13.11.2017, relative à l'engagement d'une étude de préfiguration d'un nouveau musée du pétrole et des énergies, et au co-financement de cette étude par des entreprises du secteur d'énergie »,

Considérant la collection du musée du pétrole, propriété intercommunale, et le partenariat avec l'association des amis du musée du pétrole,

Considérant l'intérêt du patrimoine de l'exploitation pétrolière et de l'histoire locale, d'intérêt général, unique à très large échelle (nationale, européenne voire mondiale), comme support pour le développement touristique et économique du territoire,

Considérant l'appui apporté et l'intérêt manifesté par des entreprises privées du secteur de l'énergie, au patrimoine local et à l'histoire de Pechelbronn, à l'occasion de la présentation des idées et du concept pour un « nouveau musée »,

Considérant la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association des amis du musée du pétrole, conférant la gestion et la promotion des collections de la communauté de communes à l'association,

Considérant l'étude de préfiguration confiée via un marché public aux bureaux d'études en groupement AG Studio Programme (Paris) - Espélia (Paris), notifiée le 6 décembre 2017 (étude de faisabilité-opportunité pour un nouveau musée du pétrole et des énergies, incluant l'élaboration du projet scientifique et culturel)

Considérant le conseil communautaire extraordinaire élargi réuni le 03.12.2018 à la Maison Des Services et des Associations (MDSA) à Durrenbach, avec la présence d'élus régionaux, de représentants du Parc naturel régional des Vosges du Nord, de l'association des amis du musée du pétrole, et du bureau d'études chargé de l'étude de préfiguration,

Considérant les travaux du comité scientifique et du comité de pilotage, régulièrement réunis sur la thématique,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme, culture loisirs, réunie le 19.06 et 09.10.2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix contre, 4 abstentions, décide :

- **De donner quitus aux bureaux d'études AG Studio Programme et Espélia de Paris (groupement) de l'étude de faisabilité-opportunité pour un nouveau musée du pétrole et des énergies, incluant l'élaboration du projet scientifique et culturel, titulaire du marché, étant entendu que les phases « programmation » et « méthodologie » doivent encore être finalisées,**
- **De prendre acte des conclusions de l'étude de préfiguration, telle que présentée en conseil communautaire extraordinaire du 03.12.2018 et synthétisée dans le compte rendu de la séance diffusé à l'ensemble des membres du conseil communautaire et des présents, tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **De prendre acte de l'opportunité de valorisation du patrimoine énergétique et pétrolier local et des potentialités de développement territorial d'un projet global sur le long terme identifié par le concept de « cité des énergies », dans un esprit de résilience, et d'en valider politiquement la démarche,**

- De souligner de la nécessité de conclure des partenariats public financiers qu'en expertise, afin d'assurer la faisabilité opérationnelle de l'étude de préfiguration, via une approche diachronique et thématique,
- De retenir et valider les enjeux et objectifs de développement suivants :
 - Enjeux :
 - Assurer la mémoire et mise en valeur du patrimoine culturel, scientifique et patrimoine pétrolier du territoire,
 - Objectifs de développement :
 - Valoriser une friche industrielle et son patrimoine,
 - Conserver, enrichir les collections actuelles, noyau dur du musée
 - Diffuser, rendre accessible un patrimoine au plus grand nombre,
 - Faire converger les innovations et réflexions autour des énergies de la terre, et plus spécifiquement du sous-sol,
 - Connecter les entreprises, les universitaires et le grand public,
 - Expérimenter les modèles énergétiques de demain et y intégrer le Bat'innovant,
- D'assurer à compter de 2019 les prérequis financiers conditionnant la faisabilité du concept de « cité des énergies », dont les crédits budgétaires ont été déjà prévus au budget de l'exercice 2017 et 2018, à savoir :
 - La maîtrise du foncier sur le site du carreau Clémenceau, via délibérations spécifiques,
 - La poursuite de la sauvegarde et préservation des collections existantes, notamment par la mise en œuvre d'une mission d'inventaire des collections, en s'adjoignant les compétences d'un prestataire de service privé ou d'un agent sur un poste à durée déterminée à créer,
 - La poursuite de l'enrichissement des collections, telle qu'engagée en partenariat avec l'association des amis du musée du pétrole, et son développement,
 - La mise en sécurité et la valorisation paysagère du site, ainsi que la préservation des ouvrages bâtis et infrastructures existants, via une mission de maîtrise d'œuvre spécifique et des travaux correspondants, afin d'envisager l'investissement du site Clemenceau tel que prévu dans le temps 1 de l'étude de préfiguration,
 - La mise en œuvre dès 2019, en particulier via la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association des amis du Musée du Pétrole, d'événementiels et d'actions de communication en vue d'impulser une dynamique de développement et d'appropriation territoriale du sujet,
- De demander au président de promouvoir le concept développé dans l'étude de préfiguration afin :
 - d'affirmer la volonté locale de s'engager dans une démarche de développement local ambitieuse autour du patrimoine pétrolier d'importance nationale et transfrontalière, voire européenne, de promouvoir le concept de « cité des énergies » et d'initier à la réappropriation du site,
 - de prospecter en vue de mobiliser les moyens financiers nécessaires et les appuis techniques de partenaires institutionnels, privés et associatifs en vue de la concrétisation du concept de « cité des énergies », et permettant à la communauté de communes d'envisager la mise en œuvre du temps 1 de ce concept,

- De demander au président de présenter un rapport d'avancement du concept et de prospect dans un délai d'un an, en vue d'une opérationnelle du temps 1, et de se donner comme objectif de mobiliser les moyens nécessaires en vue d'y aboutir,
- De demander au président, une fois les partenariats financiers et techniques acquis, de solliciter le conseil communautaire en vue de préciser et valider la phase opérationnelle du temps 1 (en investissement et fonctionnement), ceci sur la base d'un plan de financement intégrant des partenariats extérieurs, et de l'autoriser, dans l'attente, à signer tout projet de convention de cofinancement-mécénat obtenu à ce titre dans le cadre de sa mission de prospection,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/12/2018